EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213800055-20250624-DEL_24_06_25_1-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 12
présents : 12 (dont 1 pouvoir)

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **vingt-quatre juin**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2025

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, VOLPE Marc, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : GACHET Edith.

Pouvoirs : GACHET Edith donne son pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE
APPROBATION CAO – CREATION D'UN MUR EN ENROCHEMENT BETONNE CHEMIN DE LA CROZE

VU le code des marchés publics ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 qui prévoit que le Conseil Municipal est seul compétent pour délibérer en marchés publics, le Maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Le Maire informe que le talus situé sous la parcelle cadastrée section AB n°339 glisse progressivement sur le chemin de la Croze et qu'un regard est mal positionné à l'entrée de la propriété. Il y a alors lieu de créer un mur en enrochement bétonné pour sécuriser le site et améliorer l'accès à la propriété.

Le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis et d'analyse des offres après négociation en date du 23 juin 2025.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **DECIDE** de retenir l'entreprise suivante :
  - **SAS BARRUEL ERIC** demeurant 476 chemin Pierre Polycarpe 38520 LES SABLES EN OISANS pour un montant de = **6 565,00 € HT** (six mille cinq cent soixante-cinq euros et zéro centime Hors Taxes) ;
- **MANDATE et AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;
- **PREVOIT** au budget les crédits nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES

MAIRIE D'ALLEMOND 38114 (Isère)

N° 510595 - 06/23 Fabrègue

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213800055-20250624-DEL_24_06_25_2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers
en exercice : 12
présents : 12 (dont 1 pouvoir)

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin, à dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2025

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, VOLPE Marc, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : GACHET Edith.

Pouvoirs : GACHET Edith donne son pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE

APPROBATION CAO – CREATION D'UN MUR ET D'UN TROTTOIR : PARC DES TILLEULS / RD 526 – APPROBATION AVENANT N°1

Le Maire rappelle la délibération n°1 du 29 octobre 2024 approuvant l'attribution du marché de création d'un mur et d'un trottoir parc des Tilleuls /RD 526 à l'entreprise TDMI pour un montant de : 184 088,00 € HT.

Il informe qu'un avenant doit être passé avec cette entreprise pour les modifications suivantes :

- En plus-value : décapage enrobé pour surépaisseur = 1 140,00 € HT,
- En plus-value : serrurerie garde-corps nouveau (extension) = 5 352,00 € HT
- En moins-value : changement de 2 barreaux verticaux de la serrurerie = -505,00 € HT
- En moins-value : repose garde-corps existant : - 1 200 € HT

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la commission d'appel d'offres lors de sa séance d'ouverture des plis et d'analyse des offres en date du 23 juin 2025 et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 cité ci-dessus du candidat **TDMI** demeurant 1 Voie des Collines – 38800 PONT DE CLAIX pour un montant total de **+ 5 087,00 € HT**, soit + 2,76 % de variation par l'avenant sur marché initial ; le nouveau montant du marché est de **189 175,00 € HT** ;
- **MANDATE et AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES

MAIRIE D'ALLEMOND 38114 (Isère)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213800055-20250624-DEL_24_06_25_3-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 12
présents : 12 (dont 1 pouvoir)

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **vingt-quatre juin**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2025

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, VOLPE Marc, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : GACHET Edith.

Pouvoirs : GACHET Edith donne son pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE
APPROBATION DE CONSULTATIONS DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'ACHATS

Le Maire donne lecture des consultations effectuées dans le cadre de la procédure d'achat pour divers travaux, achat et prestations de service.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir les entreprises suivantes :
  - ✓ **Achat et renouvellement de défibrillateurs : FND CARDIO COURSES** demeurant Rue Fleur de Lin – Local 11 – 59116 HOUPLINES pour un montant total de = **3921,00 € HT** (trois mille neuf cent vingt-et-un euros et zéro centime Hors Taxes) décomposé comme suit :
    - Défibrillateur extérieur avec boitier : Lifepak CR2 + sacoche + boitier mural AIVIA 200 : 1495,00 € HT
    - Défibrillateur portable piscine / mairie : Lifepak CR2 + sacoche : 1100,00 € HT
    - Boitier extérieur AIVIA 200 : 395,00 € HT
    - Consommables pour lifepak CR2 (3 électrodes + 3 batteries) : 931,00 € HT
  - ✓ **Acquisition de buts de rugby /football pour plateau sportif : MARTY SPORTS** demeurant Route de la Maignanne 49370 ST CLEMENT DE LA PLACE pour un montant de = **5 250,52 € HT** (cinq mille deux cent cinquante Euros et cinquante-deux centimes Hors Taxes) ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les demandes d'achat pour ces travaux, achats et prestations, ainsi que tout document se rapportant à cette commande ;
- **PREVOIT** au budget les crédits nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire

Alain GINIES

MAIRIE D'ALLEMOND 38114 (Isère)

3- Approbation CCI

Mod 510595 - 05/22 Fabrégue

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213800055-20250624-DEL_24_06_25_4-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 12
présents : 12 (dont 1 pouvoir)

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **vingt-quatre juin**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2025

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, VOLPE Marc, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : GACHET Edith.

Pouvoirs : GACHET Edith donne son pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET : SUBVENTIONS
SUBVENTION A LA REGIE DE L'EAU D'OLLE EXPRESS – ANNEE 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la préparation du budget primitif 2025, il a été alloué une subvention de 700 585,00 € au budget de la régie de l'Eau d'Olle Express.

Aussi, il convient de verser à la régie de l'Eau d'Olle Express cette somme.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention à la régie de l'Eau d'Olle Express d'un montant de 700 585,00 € (sept cent mille cinq cent quatre-vingt-cinq euros) pour l'année 2025 ;
- **PREVOIT** au budget, article 657384, la somme nécessaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES

MAIRIE D'ALLEMOND
38114 (Isère)

Mod 510595 05/22 Fabrègue Entreprise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213800055-20250624-DEL_24_06_25_5-CC

Nbre de Conseillers
en exercice : 12
présents : 12 (dont 1 pouvoir)

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **vingt-quatre juin**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2025

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, VOLPE Marc, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : GACHET Edith.

Pouvoirs : GACHET Edith donne son pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET : FINANCES LOCALES

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MANDAT ENTRE LA COMMUNE D'ALLEMOND ET LA SOCIETE SATA GROUP POUR L'ENCAISSEMENT AINSI QUE LE REVERSEMENT DES SOMMES RELATIVES AUX TITRES DE TRANSPORT DONNANT ACCES A LA TELECABINE EOE ET LA LOCATION DES CASIERS A SKIS

Par un marché public n°12/2025 la Commune d'Allemond a confié à la Société SATA Group l'exploitation du service public des remontées mécaniques de l'Eau d'Olle Express.

En application de l'article L. 1611-7-1 du code général des collectivités territoriales, la collectivité entend confier au titulaire du marché public l'encaissement de recettes publiques, en le chargeant de la commercialisation et de l'encaissement des titres de transports d'accès à la remontée mécanique et à la location des casiers à skis. Le titulaire doit reverser l'intégralité de ces produits à la Commune.

Le projet de contrat de mandat, annexé au CCAP du marché public, précise les modalités d'exercice de ce mandat.

En ce sens, la Collectivité déclare avoir transmis le projet de la présente convention de mandat au comptable public, lequel a rendu un avis favorable.

En conséquence, les Parties sont convenues de ce qui suit :

En application de l'article L. 1611-7-1 du CGCT, la Collectivité confie un mandat exprès et spécial au Mandataire pour procéder, en son nom et pour son compte, à la facturation, à l'encaissement ainsi qu'au reversement des sommes relatives aux :

- Titres de transport donnant accès à la télécabine de l'Eau d'Olle Express ;
- Location des casiers à skis.

Vu l'avis FAVORABLE du conseil d'exploitation, réuni en date du 24 juin 2025 ;

Le Maire donne lecture du projet de convention de mandat et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213800055-20250624-DEL_24_06_25_5-CC

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de convention de mandat entre la commune d'Allemond et la Société SATA Group ci-annexé ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mandat et tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire

Alain GINIES

MAIRIE D'ALLEMOND 38114 (Isère)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213800055-20250624-DEL_24_06_25_6-CC

Nbre de Conseillers
en exercice : 12
présents : 12 (dont 1 pouvoir)

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **vingt-quatre juin**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2025

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, VOLPE Marc, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : GACHET Edith.

Pouvoirs : GACHET Edith donne son pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET : FINANCES LOCALES

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE SATA GROUP POUR L'ACCES A L'EAU D'OLLE EXPRESS POUR LES PORTEURS DE FORFAITS SECTORIELS

Par un marché public n°12/2025 la Commune d'Allemond a confié à la Société SATA Group l'exploitation du service public des remontées mécaniques de l'Eau d'Olle Express.

Le projet de protocole a pour objet de donner l'accès aux porteurs des forfaits sectoriels Oz-Vaujany et de forfait Domaine skiable de l'Alpe d'Huez à la Télécabine et du funiculaire de l'Eau d'Olle Express et de définir les modalités permettant de rémunérer la commune au titre de l'utilisation de ces équipements par les porteurs des forfaits précités.

Considérant que le conseil d'exploitation, saisi régulièrement le 24 juin 2025, a émis un avis favorable sur le projet de protocole d'accord.

Le Maire donne lecture du projet de protocole d'accord et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de protocole d'accord entre la commune d'Allemond et la Société SATA Group ci-annexé ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le protocole et tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire

Alain GINIES

MAIRIE D'ALLEMOND 38114 (Isère)

6- Protocole d'accord SATA exploitation EOE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213800055-20250624-DEL_24_06_25_7-BF

Nbre de Conseillers
en exercice : 12
présents : 12 (dont 1 pouvoir)

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin, à dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2025

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, VOLPE Marc, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : GACHET Edith.

Pouvoirs : GACHET Edith donne son pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - LOGEMENT
MISE EN PLACE D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT CONCERNANT DES LOGEMENTS PERMANENTS POUR UN BAILLEUR SOCIAL

VU l'article R 221-19 du Code Monétaire et Financier ;

VU les articles L 2252-1 à 2252-5 du CGCT et D 1511-30 à 1511-35, L 5111-4 ainsi que les articles L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 2305 du Code Civil ;

VU la délibération n°4 du 27 septembre 2022 pour la désignation du lauréat de la consultation de promoteurs sur la zone AUa de Croix Gayloup ;

CONSIDERANT la demande de garantie d'emprunt envoyée par ALPES ISERE HABITAT en date du 24 avril 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité d'accompagner les bailleurs sociaux dans la construction de logements en garantissant les emprunts dédiés ;

Monsieur le Maire rappelle que l'accès à un logement permanent sur la Commune, et plus généralement en Oisans est très compliqué.

Un des moyens possibles d'assurer l'usage de résidence principale est la réalisation de logements sociaux et d'accession à la propriété (ainsi que d'autres mécanismes financiers aidés).

Dans le cadre du projet immobilier dénommé « Croix Gayloup » (zone AUa), le Promoteur RAMPA Réalisations, prévoit entre autres de s'associer avec ALPES ISERE HABITAT pour la construction de 12 logements : 6 logements locatifs sociaux (2 PLUS / 2 PLAI / 2 PLS) et 6 logements en accession sociale (PSLA).

AIH nous sollicite aujourd'hui pour garantir à hauteur de 50% les emprunts dédiés à cette opération.

Une garantie d'emprunt permet à une commune de se porter garant d'un porteur de projet afin de faciliter sa réalisation ; elle ne nécessite pas forcément d'inscription dans le budget ni de provision, seules les annexes budgétaires renseigneront les garanties d'emprunt octroyées.

Etant ici précisé que les 50% restants sont garantis par la Communauté de Communes de l'Oisans (délibération du Conseil Communautaire en date du 7 mars 2025).

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213800055-20250624-DEL_24_06_25_7-BF

Le Maire donne lecture de la notice d'information qui précise que les [illegible] pour les 6 logements locatifs sociaux et 1.035.678,00€ pour les 6 logements en accession sociale)

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'une garantie d'emprunt concernant les opérations de logements sociaux à 50% par la Commune d'Allemond et 50% par la Communauté de Communes de l'Oisans ;
- **PRECISE** que cette garantie ne s'appliquera qu'aux bailleurs sociaux.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire

Alain GINIES

MAIRIE D'ALLEMOND 38114 (Isère)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213800055-20250624-DEL_24_06_25_8-BF

Nbre de Conseillers
en exercice : 12
présents : 12 (dont 1 pouvoir)

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **vingt-quatre juin**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2025

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, VOLPE Marc, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : GACHET Edith.

Pouvoirs : GACHET Edith donne son pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - LOGEMENT
MISE EN PLACE D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT CONCERNANT DES LOGEMENTS PERMANENTS POUR UN BAILLEUR SOCIAL

VU l'article R 221-19 du Code Monétaire et Financier ;

VU les articles L 2252-1 à 2252-5 du CGCT et D 1511-30 à 1511-35, L 5111-4 ainsi que les articles L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 2305 du Code Civil ;

VU la délibération n°14 du 25 août 2020 pour la cession de logements locatifs à AIH ;

VU le Contrat de prêt n°164033 en annexe signé entre Alpes Isère Habitat Office Public de l'Habitat ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

CONSIDERANT la demande de garantie d'emprunt envoyée par ALPES ISERE HABITAT en date du 2 juin 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité d'accompagner les bailleurs sociaux dans la rénovation de logements en garantissant les emprunts dédiés ;

Monsieur le Maire rappelle que la Commune d'Allemond a cédée à AIH les 42 logements sociaux dénommés « Les Grands Champs » (6 bâtiments) et 21 garages (parcelles AC n°458 et 459), à l'euro symbolique, à la seule et unique condition qu'AIH s'engage à réaliser des travaux d'amélioration énergétique.

Ces travaux sont actuellement en cours.

AIH nous sollicite aujourd'hui pour garantir à hauteur de 100% les emprunts dédiés à cette opération de rénovation.

Une garantie d'emprunt permet à une commune de se porter garant d'un porteur de projet afin de faciliter sa réalisation ; elle ne nécessite pas forcément d'inscription dans le budget ni de provision, seules les annexes budgétaires renseigneront les garanties d'emprunt octroyées.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213800055-20250624-DEL_24_06_25_8-BF

Le Maire donne lecture de la délibération prise par Alpes Isère Habitat, validant ce prêt ainsi que les modalités du contrat de prêt, qui prévoit 2 lignes de prêt :

- Ligne de prêt 1 : « PAM » d'un montant de 1.526.513,00€ sur 25 ans (dont 24 mois de différé d'amortissement), échéances annuelles, taux d'intérêt actuariel au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60%, profil d'amortissement en échéance prioritaire (intérêts différés), double révisabilité limitée (DL), 0% de taux de progressivité des échéances
- Ligne de prêt 2 : « ECO-PRET » d'un montant de 441.000€ sur 25 ans (dont 24 mois de différé d'amortissement), échéances annuelles, taux d'intérêt actuariel au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt – 0,25%, profil d'amortissement en échéance prioritaire (intérêts différés), double révisabilité limitée (DL), 0% de taux de progressivité des échéances

Il propose que la garantie de la collectivité soit accordée à hauteur de la somme en principal de 1.967.513,00€ augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du Contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **ACCORDE** sa garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1.967.513,00€ souscrit par l'emprunteur Alpes Isère Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°164033 constitué de 2 lignes de prêt ;
- **ACCORDE** sa garantie d'emprunt à hauteur de la somme en principal de 1.967.513,00€ augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du Contrat de Prêt (ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération) ;
- **ACCORDE** sa garantie d'emprunt pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;
- **PRECISE** que, sur notification de l'impayé par lettre recommandée avec accusé de réception de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Commune d'Allemond s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur (Alpes Isère Habitat) pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire

Alain GINIES

MAIRIE D'ALLEMOND 38114 (Isère)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBE…
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213800055-20250624-DEL_24_06_25_9-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 12
présents : 12 (dont 1 pouvoir)

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **vingt-quatre juin**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2025

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, VOLPE Marc, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : GACHET Edith.

Pouvoirs : GACHET Edith donne son pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET : URBANISME
ENQUETE PUBLIQUE SCOT – CONTRIBUTION DE LA COMMUNE D'ALLEMOND

Une enquête publique portant sur l'élaboration du SCOT de l'Oisans sur le périmètre de la Communauté de communes de l'oisans est en cours, du 16 juin au 18 juillet 2025.

Le Maire rappelle que la commune d'Allemond a adhéré sans restriction au projet d'organisation et de développement du territoire. Néanmoins, en concertation avec les élus, il souhaite faire part d'inquiétudes et de questionnements sur les thématiques mobilité et santé.

Il donne lecture du projet de contribution à l'attention de la commission d'enquête chargée du dossier SCOT et demande au Conseil Municipal de la valider.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **VALIDE** la contribution de la commune à l'enquête publique du SCOT tel que proposé ;
- **MANDATE ET AUTORISE** le Maire à signer cette contribution et la porter au registre d'enquête publique.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,
Alain GINIES

MAIRIE D'ALLEMOND
38114 (Isère)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213800055-20250624-DEL_24_06_25_10-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 12
présents : 12 (dont 1 pouvoir)

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **vingt-quatre juin**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2025

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, VOLPE Marc, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : GACHET Edith.

Pouvoirs : GACHET Edith donne son pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET : DIVISION EN VOLUME
CESSION SUITE A DIVISION EN VOLUME – Parcelle AD n°244 à OZ

VU les articles 551 et 553 du Code Civil ;

CONSIDERANT le projet d'Etat descriptif de Division en Volumes de la parcelle AD n°244 établi par ATMO Géomètres-Experts (dossier O.25063) ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune d'Allemond est propriétaire, sur la Commune d'Oz, du tènement immobilier correspondant à la gare de l'ascenseur incliné de l'Eau d'Olle Express (parcelle AD n°244).

Il informe que dans le cadre du programme de travaux de rénovation du télécabine de « Poutran » à la station d'Oz, le bâtiment existant sur la parcelle AD n°244 (correspondant à l'arrivée de l'ascenseur incliné), et le futur bâtiment à construire vont s'imbriquer et se superposer.

Il est donc nécessaire d'organiser cet ensemble immobilier en volumes selon l'état descriptif de division volumétrique n°O.25063 établi par ATMO Géomètres-Experts.

Chaque volume constituera un immeuble juridiquement indépendant et autonome par rapport aux autres volumes, sans aucune quote-part de propriété indivise.

Cet état descriptif de division en volumes définit :

- Le Lot Volume n°1 (1a et 1b) correspondant à l'ascenseur incliné (ouvrage)
- Le Lot Volume n°2 (2a, 2b et 2c) correspondant au bâtiment

La Commune d'Allemond cèdera à la Commune d'Oz le volume identifié n°2 sur l'EDD volumétrique, à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé du Maire ;
- **APPROUVE** la cession à l'euro symbolique du lot Volume n°2, tel que défini dans l'Etat descriptif de Division volumétrique établi par ATMO Géomètres-Experts (n°O.25063)
- **AUTORISE** le Maire à signer l'état descriptif de division en volumes, et l'acte formalisant cette décision, ainsi que tout document y afférent ;

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213800055-20250624-DEL_24_06_25_10-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES

MAIRIE D'ALLEMOND 38114 (Isère)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213800055-20250624-DEL_24_06_25_11-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 12
présents : 12 (dont 1 pouvoir)

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **vingt-quatre juin**, **à dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2025

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, VOLPE Marc, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : GACHET Edith.

Pouvoirs : GACHET Edith donne son pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET : ENSEIGNEMENT
MODIFICATION DU REGLEMENT COMMUNAL – RESTAURANT SCOLAIRE – PERISCOLAIRE – ETUDE SURVEILLEE

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L.2131-1 ;

Le Maire rappelle que la commune travaille dans l'objectif de transformer nos accueils périscolaires en accueil collectif de mineurs (ACM).

Dans ce cadre, la CAF nous a fait quelques remarques sur notre règlement, notamment en ce qui concerne les termes « garderie » à changer par « accueil périscolaire » et « restaurant scolaire » par « pause méridienne avec repas ».

Un volet « laïcité » doit également être ajouté au projet pédagogique.

Il en donne lecture et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications portées au règlement communal pour le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire et l'étude surveillée ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit règlement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES

MAIRIE D'ALLEMOND 38114 (Isère)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213800055-20250624-DEL_24_06_25_12-CC

Nbre de Conseillers
en exercice : 12
présents : 12 (dont 1 pouvoir)

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **vingt-quatre juin**, **à dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2025

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, VOLPE Marc, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : GACHET Edith.

Pouvoirs : GACHET Edith donne son pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET : CONTRAT
CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA COMMUNE DE BOURG D'OISANS POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS - RENOUVELLEMENT

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention de prestation de service avec la commune de Bourg d'Oisans qui permet aux enfants de la commune de bénéficier de places sur la structure agréée en accueil de loisirs « Les Cristalliers » les mercredis et les vacances scolaires.

Cette convention arrivant à échéance le 30 juin 2025, il y a lieu de la renouveler.

Il rappelle que la structure compte 50 places agréé pour 34 enfants de plus de 6 ans et 16 de moins de 6 ans et que la convention définie un nombre de places réservées pour les enfants de notre Collectivité dans la limite de 11 places pour les plus de 6 ans et de 4 places pour les moins de 6 ans.

Il propose d'étendre les places réservées aux enfants d'Allemond ou des enfants des agents communaux d'Allemond.

La commune de Bourg d'Oisans ajoute un délai d'inscription avant d'ouvrir les places restées libres à d'autres familles.

Le Maire donne lecture du projet de convention, qui sera signée pour une période de 3 ans, du 1er juillet 2025 au 30 juin 2028.

Les tarifs, la participation financière aux familles et les critères d'inscriptions sont définies par délibération.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu du renouvellement de la convention de prestation de services portant sur l'accueil de loisirs des enfants de la Commune d'Allemond avec la Commune de Bourg d'Oisans ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de prestation de services portant sur l'accueil de loisirs des enfants de la Commune d'Allemond avec la Commune de Bourg d'Oisans ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires et relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,
Alain GINIES

MAIRIE D'ALLEMOND 38114 (Isère)

Mod. 510595 - 05/22 Fabrègue

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213800055-20250624-DEL_24_06_25_13-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 12
présents : 12 (dont 1 pouvoir)

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **vingt-quatre juin**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2025

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, VOLPE Marc, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : GACHET Edith.

Pouvoirs : GACHET Edith donne son pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET : FINANCES LOCALES
REFACTURATION AUX FAMILLES POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS « LES CIRSTALLIERS » DE BOURG D'OISANS

Le Maire rappelle que la Commune d'Allemond, par délibération n° 11 du 24 juin 2025, a renouvelé la convention avec la commune du Bourg d'Oisans pour la réservation de places au centre de loisirs pour les mercredis en période scolaire et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires.

Dans cette convention, il est précisé que la Commune du Bourg d'Oisans facturera les places occupées par les enfants d'Allemond et les enfants des agents communaux, mensuellement à la commune d'Allemond au prix du tarif « extérieurs » avec repas pour les vacances et 1/2 journée avec repas ou sans repas les mercredis. Il est rappelé que pendant les vacances seules des journées avec repas pourront être réservées.

En revanche pour les mercredis pendant l'année scolaire, les réservations pourront se faire à la journée.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de prendre en charge financièrement une partie de ce coût et de refacturer le solde aux familles.

Il propose donc que les tarifs suivants soient facturés aux familles :

- Journée avec repas : 18,00 € ;
- ½ journée avec repas (uniquement le mercredi hors vacances) : 12,00 € ;
- ½ journée sans repas (uniquement le mercredi hors vacances) : 10,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213800055-20250624-DEL_24_06_25_13-DE

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à

- **FIXE** les tarifs suivants pour l'accueil de loisirs :
  - Journée avec repas : 18,00 € ;
  - ½ journée avec repas (uniquement le mercredi hors vacances) : 12,00 € ;
  - ½ journée sans repas (uniquement le mercredi hors vacances) : 10,00 €.

- **DIT** que ces tarifs seront facturés trimestriellement aux familles d'Allemond qui fréquentent l'accueil de loisirs du Bourg d'Oisans

- **DONNE** toutes délégations à Monsieur le Maire pour traiter des questions afférentes à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES

MAIRIE D'ALLEMOND 38114 (Isère)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213800055-20250624-DEL_24_06_25_14-CC

Nbre de Conseillers
en exercice : 12
présents : 12 (dont 1 pouvoir)

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **vingt-quatre juin**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2025

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, VOLPE Marc, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : GACHET Edith.

Pouvoirs : GACHET Edith donne son pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET : CONVENTION
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES CENTRES DE LOISIRS DE L'OISANS POUR DES TARIFS PREFERENTIELS A LA PISCINE MUNICIPALE D'ALLEMOND

Monsieur le Maire précise que nous sommes régulièrement sollicités par les centres de loisirs de l'Oisans pour bénéficier d'entrées à la piscine municipale d'Allemond à un tarif préférentiel.

Le Maire propose un tarif de 1,50 € par enfant et par accompagnateur.

Le Maire donne lecture du projet de convention de partenariat et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

MAIRIE D'ALLEMOND 38114 (Isère)

Alain GINIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213800055-20250624-DEL_24_06_25_15-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 12
présents : 12 (dont 1 pouvoir)

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin, à dix-huit heures trente minutes,** le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2025

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, VOLPE Marc, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : GACHET Edith.

Pouvoirs : GACHET Edith donne son pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET : CONVENTIONS
DELIBERATION FIXANT LES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A DES FINS COMMERCIALES DANS LES DIFFERENTES STRUCTURES COMMUNALES

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer les redevances pour l'utilisation des structures communales de la façon suivante :
  - Utilisation de la piscine municipale pour des cours de natation dispensés hors horaires d'ouverture par les Maîtres Nageurs Sauveteurs : 100 € / mois.
  - Utilisation de la base nautique pour divers cours d'activités nautiques dispensés par indépendants, en charge de la gestion et de la surveillance du site : 100 € / mois.
  - Utilisation de la structure artificielle d'escalade par un bureau des guides : 100 € / mois.
  - Utilisation d'un terrain de sports pour une activité lucrative (hors association) : 100 € / mois ;
- **CHARGE le Maire** en lien avec le comptable public du recouvrement de ces redevances en établissant mensuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes ;
- **MANDATE ET AUTORISE** le Maire a établir les conventions correspondantes à chaque occupation et à les signer.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213800055-20250624-DEL_24_06_25_15-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

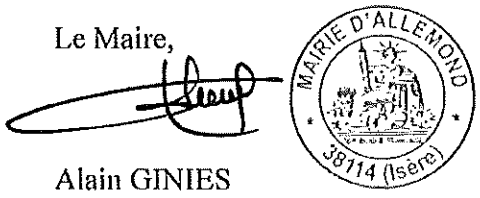

Alain GINIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBE[illegible]
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213800055-20250624-DEL_24_06_25_16-CC

Nbre de Conseillers
en exercice : 12
présents : 12 (dont 1 pouvoir)

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-cinq,** le **vingt-quatre juin,** à **dix-huit heures trente minutes,** le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2025

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, VOLPE Marc, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : GACHET Edith.

Pouvoirs : GACHET Edith donne son pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET : MICRO-CRECHE
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE POUR LA MICRO-CRECHE GRAINE D'O

Monsieur le Maire rappelle que l'Analyse de la Pratique Professionnelle (APP) est obligatoire dans les établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans depuis l'instauration du décret du 30 août 2021.

Pour l'année 2024-2025, cette mission avait été confiée à Madame Marie-Pascale GUILLET (Cabinet MAGELYS à Jarrie).

Le Maire propose de renouveler la signature de la convention avec cette professionnelle, comprenant 3 séances annuelles de 2h00 au prix de 250,00€ HT la séance.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **RENOUVELLE** la convention d'APP avec Mme GUILLET ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ;

ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES

MAIRIE D'ALLEMOND 38114 (Isère)

16- Convention Analyse de la Pratique Professionnelle Graine d'O

[illegible] 510595 05/22 Fabrègue [illegible]

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213800055-20250624-DEL_24_06_25_17-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers
en exercice : 12
présents : 12 (dont 1 pouvoir)

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **vingt-quatre juin**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2025

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, VOLPE Marc, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : GACHET Edith.

Pouvoirs : GACHET Edith donne son pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL
RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE REMPLACEMENT – SERVICES PERISCOLAIRES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 332-13 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour assurer le remplacement d'un agent momentanément indisponible pour le motif suivant : congé maternité.

Dans ces conditions, monsieur le Maire propose le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial, à temps complet, pour une période de 7 mois, à compter du 25 août 2025 avec possibilité de reconduction dans la limite de la durée de l'absence de l'agent à remplacer.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** le recrutement d'un agent technique aux services périscolaires, à temps complet à compter du 25 août 2025 avec possibilité de conduction dans la limite de la durée de l'absence de l'agent à remplacer ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat d'engagement à intervenir ;
- **PREVOIT** au budget, les sommes nécessaires au paiement des salaires et charges.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,
Alain GINIES

MAIRIE D'ALLEMOND 38114 (Isère)

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213800055-20250624-DEL_24_06_25_18-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers
en exercice : 12
présents : 12 (dont 1 pouvoir)

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **vingt-quatre juin**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2025

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, VOLPE Marc, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : GACHET Edith.

Pouvoirs : GACHET Edith donne son pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET : PERSONNEL CONTRACTUEL

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE AUX SERVICES TECHNIQUES POUR LE MENAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX - SAISON ESTIVALE 2025

Le Conseil Municipal ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L. 332-23, 2° ;

CONSIDERANT qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer l'effectif du service technique par un agent chargé de l'entretien des bâtiments communaux pour la période du 07 juillet au 31 août 2025 ;

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **DECIDE** de recruter un agent contractuel à temps complet aux services techniques –pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans l'environnement territorial pour une période de 2 mois allant du 07 juillet au 31 août 2025 (avec possibilité de reconduction de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats d'engagement à intervenir ;
- **PREVOIT** au budget, article 64131, les sommes nécessaires au paiement des salaires et charges.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,
Alain GINIES

MAIRIE D'ALLEMOND
38114 (Isère)